

| EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines | | | |
|--|----|---------------------------|-----------|
| Nombre de délégués en exercice | 31 | Absents représentés : | 8 |
| Présents | 23 | Absents non représentés : | 0 |
| VOTANTS | | | 31 |

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 12 avril 2016, après convocation légale reçue le 6 avril 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Pascal BONNIN),
 M. Alain BRES, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),
 Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ),
 M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
 M. Jean-Claude DANY, (Pouvoir donné à Mme Karine CANDALE),
 Mme Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à M. Michel TERRISSE),
 Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),
 M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Budget annexe – ZAC des Mourgues- Monteux – Vote du budget 2016

Monsieur Didier CARLE soumet à l'assemblée le projet de budget annexe de la ZAC des Mourgues.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Michel MUS, entendu et après en avoir délibéré par 29 voix pour et 2 abstentions (MM ARNAUD, IGOULEN) chapitre par chapitre,

ARRETE ainsi qu'il suit le budget de l'exercice 2016, tant en recettes qu'en dépenses :

Il est proposé à l'assemblée d'arrêter le budget annexe de la ZAC des Mourgues comme suit :

1 – pour la section de fonctionnement UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX HUIT EUROS (1 569 578 €),

2 – pour la section d'investissement UN MILLION SEPT CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE SIX CENT CINQUANTE DEUX EUROS (1 591 652 €)

Soit au total toutes sections confondues à TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE ET UN MILLE DEUX CENT TRENTE EUROS (3 361 230 €)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme.

Christian GROS

Président de la Communauté de communes

Les Sorgues du Comtat



Le Président,

Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 22/04/16
 Affiché le :

